

Comptables professionnels agréés du Canada

Allocution prononcée devant le

Comité sénatorial permanent des finances nationales

au sujet de l'étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes

Le 18 octobre 2017

Priorité au texte prononcé

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci de me donner cette occasion.

Contexte

Je m'appelle Bruce Ball et je suis vice-président, Fiscalité, à Comptables professionnels agréés du Canada, aussi appelée CPA Canada.

CPA Canada est l'une des organisations nationales de comptables et de professionnels des affaires les plus importantes et les plus respectées au monde. Elle représente plus de 210 000 comptables professionnels agréés au Canada et à l'étranger.

Ensemble, CPA Canada et les membres de la profession s'emploient à soutenir, à promouvoir et à protéger l'idéal canadien d'une saine gestion axée sur l'inclusion, et sur la croissance et le développement social durables pour favoriser la vigueur et la prospérité économiques.

Nous nous sommes engagés :

- à agir dans l'intérêt public;
- à contribuer au développement économique et social du Canada; et
- à assurer la prospérité à long terme des Canadiens, des entreprises et de l'économie.

Nécessité d'une réforme fiscale

Je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de vous faire part des commentaires de CPA Canada sur les propositions du gouvernement fédéral au sujet de l'imposition des sociétés privées, en tenant compte des nouvelles mesures annoncées cette semaine.

CPA Canada estime que la politique fiscale est un levier essentiel pour l'atteinte des principaux objectifs économiques et sociaux du pays.

C'est pourquoi CPA Canada plaide depuis longtemps en faveur d'une réforme fiscale.

En effet, nous réclamons régulièrement la refonte complète du régime fiscal canadien.

Et un grand nombre d'organisations nationales, de groupes de réflexion de premier plan, d'économistes et d'universitaires se sont ralliés à l'appel.

Devant les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la planification fiscale faisant intervenir des sociétés privées, l'appel à la refonte du régime fiscal se fait entendre de façon encore plus forte et plus insistante.

Le régime fiscal canadien n'a pas fait l'objet d'une révision en profondeur depuis 50 ans.

Le moment ne pourrait être plus propice.

Propositions au sujet de l'imposition des sociétés privées

Les propositions relatives aux sociétés privées vont, à bien des égards, à l'encontre de l'intérêt public et des principes fondamentaux d'une saine politique fiscale, notamment l'équité, la simplicité, la compétitivité et l'efficacité.

Les nouvelles dispositions annoncées cette semaine relativement à l'imposition des sociétés privées constituent dans une certaine mesure un pas en avant, mais il n'en reste pas moins que les propositions du gouvernement soulèvent toujours de nombreuses questions et préoccupations.

Voici quelques exemples :

À propos de la répartition du revenu :

- Nous croyons que le critère du caractère raisonnable sera très difficile à appliquer. Il fera augmenter les coûts d'observation, les coûts d'exploitation des entreprises en général ainsi que ce qu'il en coûte au gouvernement pour administrer le régime fiscal. Nous attendons avec impatience des clarifications à ce sujet.

À propos du revenu de placement passif :

- Je souhaiterais souligner trois points :
- Premièrement, il faut s'assurer que les propositions sur le revenu de placement passif sont bel et bien nécessaires. Les règles proposées ajouteront considérablement à la complexité du régime et, à notre avis, le gouvernement n'a pas présenté d'arguments suffisamment convaincants pour justifier ces changements.
- Deuxièmement, il est essentiel de mener davantage de consultations sur cette question d'ici le prochain budget. Le gouvernement doit absolument veiller à ce que toutes les parties prenantes touchées, y compris les milieux fiscaux, aient l'occasion de prendre part à la discussion.
- Troisièmement, nous notons que le gouvernement a annoncé aujourd'hui qu'il comptait mettre en place un seuil minimal de revenu passif, ce qui protégera certaines petites entreprises. Nous avons recommandé une telle mesure dans le mémoire que nous avons présenté au ministère des Finances, et nous désirons poursuivre la discussion avec le gouvernement et les autres parties prenantes afin que cette proposition soit mise en œuvre de manière efficace.

À propos des gains en capital :

- Le traitement fiscal des ventes entre parties sans lien de dépendance n'était déjà pas équitable par rapport au traitement des transferts entre générations. Les propositions renforcent encore ce déséquilibre et pourraient avoir pour effet d'encourager fortement les contribuables à vendre leurs entreprises à des tiers plutôt qu'à des membres de leur famille.
- Nous espérons que le ministre des Finances se penchera sur cette inégalité cette semaine.

Nous serions heureux de discuter davantage des préoccupations dont nous ont fait part les représentants des milieux fiscaux et d'autres parties prenantes, ainsi que des recommandations de CPA Canada.

Je tiens toutefois à préciser que les mesures annoncées cette semaine au sujet des sociétés privées ne changent en rien la position de CPA Canada.

Nous recommandons d'abord et avant tout au ministère des Finances de ne pas considérer ses propositions sur l'imposition des sociétés privées de façon isolée, mais plutôt dans la perspective d'une refonte complète du régime fiscal canadien.

L'apport de modifications ponctuelles et graduelles au régime fiscal ne constitue pas une solution durable. Ces modifications risquent de se solder par un surcroît de complexité, un manque d'efficacité et des effets pervers.

Les propositions fiscales du 18 juillet ainsi que les nouvelles mesures annoncées cette semaine en sont un bon exemple.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement canadien a ajouté à la législation fiscale des couches successives de modifications complexes sans bien tenir compte de leurs répercussions sur le régime dans son ensemble.

CPA Canada est d'avis qu'il faut maintenant adopter une approche globale.

Pressions nationales et internationales appelant à une réforme fiscale

Mettons les propositions de côté pour un instant et prenons un peu de recul.

Notre régime fiscal n'a pas suivi l'évolution du contexte socioéconomique canadien, et n'a notamment pas tenu compte des facteurs suivants :

- le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre;
- la concurrence de plus en plus forte à l'échelle mondiale pour attirer les meilleurs cerveaux;
- l'inégalité croissante des revenus.

Prenons le temps d'observer ce qui se fait autour de nous et de déterminer les mesures à prendre pour que le Canada demeure concurrentiel.

D'autres pays posent des gestes concrets pour renforcer et simplifier leur régime fiscal. Le Royaume-Uni, par exemple, a simplifié son propre régime, ce qui a entraîné du coup une importante réduction des coûts d'observation.

Les États-Unis s'appêtent également à présenter un plan de réduction massive des impôts, tant pour les entreprises que pour les particuliers, et de simplification fiscale. Si l'administration va de l'avant avec ces réformes, l'environnement concurrentiel changera considérablement.

Pour faire face aux défis qui se posent, le Canada doit se doter sans tarder d'un régime fiscal qui se démarque.

Tous les politiciens, peu importe leur allégeance, et tous les Canadiens devraient appuyer ce projet parce qu'une réforme est dans l'intérêt du public.

Le gouvernement canadien continuera-t-il simplement à appliquer un changement ponctuel après l'autre, alourdissant ainsi un régime fiscal déjà trop pesant, ou fera-t-il preuve de leadership en s'engageant avec détermination à mettre en place un nouveau régime plus juste et plus efficace pour le 21^e siècle?

Si nous voulons réellement créer un régime fiscal équitable qui favorise une croissance inclusive pour l'ensemble des Canadiens, prenons le temps de bien faire les choses.

Il est temps d'entreprendre une refonte complète de notre régime fiscal, et CPA Canada se tient prête à collaborer à cet effort.

Merci, Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs, d'avoir entrepris cette étude cruciale. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.